



FUMEL

— VALLÉE DU LOT —

DECISION :

SERVICE : SERVICES TECHNIQUES

Affaire suivie par : Laurent VIGIÉ

N°D2023-217-DST

OBJET : TRAVAUX D'ÉLECTRIFICATION HT BT TARKETT 2827 ROUTE DE SAINT-FRONT 47500 CUZORN

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020B-22-AG en date du 05 juin 2020 par laquelle le Conseil Communautaire a délégué à Monsieur le Président ou Monsieur le 1^{er} Vice-président les attributions prévues à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2019E-124-DTU en date du 28 novembre 2019 par laquelle le Conseil Communautaire a approuvé l'acquisition de l'ensemble des parcelles bâties et non bâties du site TARKETT BOIS ex parquets MARTY ;

Vu la délibération n°2010A-2 en date du 02 février 2010 par laquelle le Conseil Communautaire approuve l'acquisition d'un bâtiment à usage industriel et crédit-bail – entreprise parquets MARTY ;

Considérant que l'ancien siège social du site TARKETT BOIS, n'est pas raccordé au réseau d'alimentation électrique et qu'il est nécessaire qu'il le soit, afin d'en assurer sa vente ;

Considérant l'obligation de faire appel à Territoire d'Énergie Lot-et-Garonne, pour les travaux de raccordement en forte puissance (>36 à 250 kVA) et la pose d'un poste de transformation HTA/BT, de l'ancien siège social du site TARKETT, pour un montant de 13 419,93 € ;

Considérant, que conformément à la réglementation en vigueur, il est nécessaire de valider la proposition d'Enedis relative à l'alimentation en énergie électrique, du poste de transformation, en empruntant le tracé techniquement et administrativement réalisable, en conformité avec les dispositions du cahier des charges de la concession et conforme à la Documentation Technique de Référence (DTR) publiée par Enedis, pour un montant de 2 480,96 € ;

**Le Président de Fumel Vallée du Lot
décide,**

1°) – De valider l'offre financière de Territoire d'Énergie Lot-et-Garonne, pour un montant de 13 419,93 €, afin d'assurer les travaux de raccordement en forte puissance de l'ancien siège de l'entreprise TARKETT – 2887 Route de Saint-Front 47 500 CUZORN ;

2°) - De valider l'offre financière d'Enedis, pour un montant de 2 480,96 €, afin d'assurer l'alimentation en énergie électrique de l'ancien siège de l'entreprise TARKETT – 2887 Route de Saint-Front 47 500 Cuzorn ;

FUMEL VALLÉE DU LOT

Place Georges Escande BP 10037 - 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

www.cc-dufumelois.com

AR Prefecture

047-200068930-20231219-D2023_217_DST-AR
Reçu le 19/12/2023

3°) – De signer ou d'autoriser le 1^{er} Vice-président à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier, ainsi que les pièces afférentes à ce dossier ;

4°) – De préciser que les crédits pour cette opération sont prévus au budget 2023.

En application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision du Président lors de la prochaine séance du Conseil Communautaire.

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le 19 décembre 2023



Le Président
Didier CAMINADE

Certifié exécutoire le : 19 décembre 2023

Reçu en Sous-Préfecture le :

Publié ou Notifié le : 19 décembre 2023

FUMEL VALLÉE DU LOT

Place Georges Escande BP 10037 - 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

www.cc-dufumelois.com